
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 AVRIL 2020 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue à huis clos, le lundi 27 avril 2020 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2020-04-171

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-172

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 23 MARS 2020, EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020 ET EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 23 mars 2020, extraordinaire du conseil du 8 avril 2020 et extraordinaire du conseil du 14 avril 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-173

5. MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2020 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer Madame la conseillère Odette Martin à titre de mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-174

6. DIRECTION DES FINANCES – POSTE DE TECHNICIEN À LA PERCEPTION ET TAXATION – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'embaucher madame Jessica Desjardins au poste permanent de technicien à la perception et taxation au sein de la Direction des finances et ce, à compter du 11 mai 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-175

7. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher madame Patricia Côté au poste permanent de coordonnateur en environnement au sein de la direction de l'urbanisme, et ce, à compter du 18 mai 2020, aux conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-176

8. DIRECTION DE L'URBANISME – FONCTION DE PRÉPOSÉ À LA RÉGLEMENTATION – CRÉATION – LETTRE D'ENTENTE 2020-04 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Direction de l'urbanisme souhaite accroître sa présence sur le territoire, notamment avec la création d'un poste étudiant de préposé à la réglementation;

CONSIDÉRANT que ce poste étudiant n'existe pas dans la convention collective actuelle;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver la lettre d'entente 2020-04 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 et d'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-177

9. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ABOLITION – POSTE D'URBANISTE CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CRÉATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'abolir le poste de coordonnateur au développement économique au sein de la Direction de l'urbanisme en date du 28 avril 2020.

De créer, à compter du 28 avril 2020, le poste permanent d'urbaniste conseiller au développement économique au sein de la Direction de l'urbanisme selon la classe 5b de la structure salariale du personnel d'encadrement annexée au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-178

10. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS ET MOBILIER URBAIN – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher monsieur Simon Dallaire au poste permanent de préposé aux bâtiments et mobilier urbain au sein de la Direction des travaux publics et ce, à compter du 4 mai 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-179

11. COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI (CPPB) – PRÉSIDENT – VICE-PRÉSIDENT NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le conseil désigne, par résolution, un président et un vice-président parmi les membres d'un comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un président et un vice-président pour le comité de préservation du patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

De désigner Monsieur le conseiller Guy Bédard à titre de président et Madame la conseillère Louise Allie à titre de vice-présidente du comité de préservation du patrimoine bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-180

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9028) – 650, RUE SERGE-PEPIN – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/04/67 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9028 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment en façade au 650, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-181

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9047) – 851, RUE LAURIER – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/04/69 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9047 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre des travaux de modifications extérieures au 851, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-182

14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 4 555 433 ET 6 265 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DEMANDE

CONSIDÉRANT que la Ville de Belœil désire procéder au redéveloppement des lots 4 555 433 et 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que ces lots appartiennent à 2964-3434 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'une portion de ces lots est située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir l'autorisation d'utiliser la superficie visée à une fin autre que l'agriculture, soit le remplacement des usages existants à cet endroit par un usage commercial de locaux de service qui cadre mieux avec le voisinage et qui n'altère pas l'exercice de l'agriculture en périphérie;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas pour objectif d'obtenir l'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a confirmé l'existence d'un droit acquis commercial sur le lot 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a confirmé l'existence de droits acquis résidentiel et commercial pour l'entretien de véhicules ainsi que de l'entreposage des matériaux reliés au commerce sur le lot 4 555 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères pour sa partie située dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que les commerces projetés sont adjacents à une habitation collective située sur le lot 6 158 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville a modifié son plan d'urbanisme ainsi que sa réglementation pour permettre la réalisation du projet en identifiant une zone commerciale qui englobe la superficie visée et en excluant de cette zone les usages générateurs de distances séparatrices pour les installations d'élevage;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu prévoit que les usages autres que ceux autorisés dans une affectation agricole et situés à l'extérieur d'un îlot déstructuré, existants avant le 18 juillet 1997, peuvent être enchâssés dans la réglementation municipale s'ils sont reconnus par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux besoins et objectifs de développement de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville et la MRC de La Vallée-du-Richelieu n'ont pas l'intention d'inclure ou de reconnaître la superficie visée dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que la présente demande respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les règlements d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'elle est d'opinion que l'autorisation serait sans effet et n'ajouterait pas de contraintes sur la pratique de l'agriculture dans le voisinage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture l'emplacement composé des lots 4 555 433 et 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, pour un projet commercial.

D'identifier la firme SPEQ, représentée par monsieur Richard Brunet, urbaniste, à titre de mandataire auprès de la CPTAQ.

D'identifier la firme VOX Avocats inc. à titre de conseillers juridiques auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-183

15. RÈGLEMENT 1667-98-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES DROITS ACQUIS DES USAGES AGRICOLES – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-98-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir les droits acquis des usages agricoles.*

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement sera annoncée par avis public après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-184

16. RÈGLEMENT 1667-98-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES DROITS ACQUIS DES USAGES AGRICOLES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de revoir les droits acquis des usages agricoles sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-04-185

17. RÈGLEMENT 1667-99-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-534 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-99-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille de spécifications de la zone C-534.*

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement sera annoncée par avis public après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-186

18. RÈGLEMENT 1667-99-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-534 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier la grille des spécifications de la zone C-534 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de réviser les dispositions sur l'affichage dans ladite zone sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-04-187

19. RÈGLEMENT 1680-08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE RICHELIEU – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le projet de *Règlement 1680-08-2020 modifiant le règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une section pour le secteur de la rue Richelieu*.

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement sera annoncée par avis public après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-188

20. RÈGLEMENT 1680-08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE RICHELIEU – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'assujettir la rue Richelieu au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-04-189

21. RÈGLEMENT 1770-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'adopter le *Règlement 1770-01-2020 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-190

22. RÈGLEMENT 1773-00-2020 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 075 000 \$ À CETTE FIN – DÉSIGNATION DE TRAVAUX PRIORITAIRES

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le règlement 1773-00-2020 ordonne des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De désigner le *Règlement 1773-00-2020 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 3 075 000 \$ à cette fin* comme prioritaire.

De transmettre copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-191

23. RÈGLEMENT 1773-00-2020 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 075 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1773-00-2020 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 3 075 000 \$ à cette fin.*

Tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020, la consultation par voie de registre relative à ce règlement est remplacée par une procédure de consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-192

24. RÈGLEMENT 1773-00-2020 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 075 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1773-00-2020 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 3 075 000 \$ à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-193

25. RÈGLEMENT 1774-00-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'adopter le *Règlement 1774-00-2020 concernant la division du territoire en huit districts électoraux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-194

26. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 493 847 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – 240 RUE HERTEL – HYDRO-QUÉBEC – BELL CANADA – SERVITUDE – PROMESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le prolongement du réseau de l'école Cedar Street;

CONSIDÉRANT qu'une servitude devra être consentie par la Ville à Hydro-Québec et à Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer le formulaire « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » concernant le lot 4 493 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-195

27. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT *l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;*

CONSIDÉRANT que l'article 17 de ladite entente prévoit une durée de dix (10) ans avec renouvellement automatique par périodes successives de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de la caserne 21 sur le territoire de la Ville de Beloeil est admissible à une aide financière de soixante pour cent (60 %) du maximum admissible qui sera établi au moment où la ministre confirmera l'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'une des conditions d'admissibilité à l'aide financière est que la Régie soit constituée pour une période minimale de vingt (20) ans, période correspondante aux versements progressifs de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De procéder à l'amendement de l'article 17 de *l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* comme suit :

« La présente entente aura une durée de vingt (20) ans, à compter de la date de publication dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis de délivrance du décret du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la constitution de la RÉGIE.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de dix (10) ans, à moins que l'une des PARTIES informe par courrier recommandé ou certifié les autres PARTIES de son intention d'y mettre fin; cet avis devra être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-196

28. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE À BELOEIL – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que la résolution CA-2019-06-079 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) autorise le dépôt une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – volet 2;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 août 2019, la RISIVR a déposé ladite demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 février 2020, la RISIVR a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) indiquant que le projet déposé, soit la construction de la caserne 21 à Beloeil, a été jugé prioritaire par le ministère et que le projet est retenu pour l'octroi d'une aide financière sous le numéro de dossier 2023241 et que le taux d'aide financière est au coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT que le MAMH exige une résolution d'engagement de la RISIVR ainsi que de chacune des municipalités qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que le conseil municipal de la Ville de Beloeil confirme son autorisation à ce que le conseil d'administration de la RISIVR dépose la demande d'aide financière;

Que la Ville de Beloeil a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliqueront à elle;

Que la Ville de Beloeil s'engage, avec la RISIVR et les autres municipalités membres, si elles obtiennent une aide financière pour leur projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la RISIVR et les municipalités qui en font partie contribueront, le cas échéant, aux coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à leur projet si la RISIVR obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-197

29. RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 11 mars au 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 mars au 6 avril 2020 au montant total de 231 201,17 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-198

30. CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES – TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS – MODIFICATION – PROLONGATION

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-147 adoptée lors de la séance ordinaire du 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT que par ladite résolution les taux d'intérêts et les pénalités applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés en vertu des règlements 1771-00-2019 et 1692-00-2014 étaient modifiés à 0 %, et ce, jusqu'au 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période de modification des taux d'intérêts et pénalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De modifier les taux d'intérêts et les pénalités applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés en vertu des règlements 1771-00-2019 et 1692-00-2014 pour qu'ils soient à 0 % et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-199

31. FOURNITURE D'ASPHALTE – PROJET 20VO50A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture d'asphalte, projet 20VO50A;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska	66 073,26 \$
2. Pavages Varennes, Division de Bau-Val inc.	69 478,42 \$
3. Construction DJL inc.	71 028,68 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, 30 jours avant la date d'expiration du contrat;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés mensuellement, en fonction de la consommation réelle, selon la variation du prix de référence du bitume affiché par le MTQ. Les ajustements seront faits pour des variations supérieures à 5%;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'octroyer un contrat pour la fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire, soit Pavages Maska inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 16 mars 2020, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, avec possibilité de reconduction pour un montant total estimé de 66 073,26 \$ taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 132 146,52 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-321-00-625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-200

32. RÉFECTION DES RUES IBERVILLE ET DE MONTENACH ET AJOUT D'UN ÉGOUT PLUVIAL – PROJET 2020-01A (1769-19) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la réfection des rues Iberville et De Montenach et l'ajout d'un égout pluvial, projet 2020-01A (1769-19);

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant soumissionné</u>	<u>Montant révisé</u>
1. Gestion Dexsen inc.	2 043 962,31 \$	--
2. Excavation CG2 inc.	2 085 000,00 \$	--
3. Excavation CivilPro inc.	2 085 107,27 \$	--
4. Univert Paysagement inc.	2 194 872,75 \$	--
5. Bricon	2 205 567,06 \$	--
6. Excavation Darche inc.	2 312 177,30 \$	2 311 690,79 \$
7. TGC	2 325 000,00 \$	--

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'octroyer un contrat pour la réfection des rues Iberville et De Montenach et l'ajout d'un égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gestion Dexsen inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix pour un montant total estimé de 2 043 962,31 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-201

33. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – SERVICES DE LABORATOIRE – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil fait des appels d'offres qualitatifs pour des services professionnels en ingénierie pour des services de laboratoire, soient le contrôle des matériaux, les études géotechniques et/ou les caractérisations environnementales;

CONSIDÉRANT qu'une fois approuvée, cette grille d'évaluation pourra être utilisée pour les prochains appels d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour le contrôle des matériaux, les études géotechniques et/ou les caractérisations environnementales, et ce, jusqu'à l'approbation d'une nouvelle grille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions pour les appels d'offres de services professionnels en ingénierie pour le contrôle des matériaux, les études géotechniques et/ou les caractérisations environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-202

34. RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DUVERNAY – DÉPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES – BELL CANADA – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement de la rue Duvernay;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux des poteaux du réseau de Bell Canada entrent en conflit avec les nouveaux aménagements proposés;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire déplacer deux poteaux et de faire débrancher trois poteaux qui seront démantelés;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec Bell Canada doit être signée à cet effet afin de s'engager à payer le coût réel d'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la directrice du Génie à signer une entente avec Bell Canada pour le déplacement de deux poteaux et le débranchement de trois poteaux, au montant estimatif de 28 813,14 \$, plus taxes et d'autoriser la directrice du Génie à payer le coût réel engagé dans l'exécution du travail, tel que stipulé dans l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-203

35. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DES VAPEURS – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement sont prévus à la Halte des Vapeurs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* une demande doit être déposée au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour autoriser des travaux dans la bande riveraine et la zone inondable;

CONSIDÉRANT que les travaux visés consistent à retirer les fondations de l'ancien magasin général et à y construire une terrasse en bois sur pilotis et effectuer des travaux de plantation de végétaux indigènes dans la bande riveraine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'autoriser l'ingénieure de la municipalité à signer toute demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de ladite loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-204

36. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le comité consultatif en développement durable (CCDD) est composé de trois membres du conseil et de sept résidents de la ville qui ne sont pas membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du CCDD;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De nommer les membres du conseil suivants pour siéger sur le comité consultatif en développement durable (CCDD) à compter du 29 avril 2020, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 28 avril 2022 :

Madame la conseillère Odette Martin
Madame la conseillère Renée Trudel
Monsieur le conseiller Guy Bédard

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif en développement durable (CCDD) à titre de résident, à compter du 29 avril 2020, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 28 avril 2022 :

Madame Julie Thibodeau
Monsieur Cesar Largaespada
Madame Maryse Caron
Monsieur Pierre Pontbriand
Madame Maude Loiselle
Monsieur Zachary Lefebvre
Madame Frédérique Paquet-Tougas

De désigner madame Julie Thibodeau à titre de présidente et monsieur Cesar Largaespada à titre de vice-président du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-205

37. COMITÉ D'ÉVALUATION DES ŒUVRES D'ARTS – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le comité d'évaluation des œuvres d'arts doit être composé de deux représentants du milieu artistique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

De nommer mesdames Nicole Tremblay et Françoise Falardeau pour siéger sur le comité d'évaluation des œuvres d'art pour une période de deux ans, soit jusqu'au 26 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-206

38. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 20 mars au 23 avril 2020
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2020

2020-04-207

39. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- a) Le Grain d'Sel 7 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40. VARIA

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2020-04-208

42. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 21;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 27 avril 2020.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière